



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 février 2023

N° 230209005

AFFAIRES CULTURELLES - Dénomination de l'espace situé devant le service culturel en 'Parvis Robert Doisneau' et du passage situé sous la médiathèque en 'Passage des lavandières de la Bièvre'

L'an deux mil vingt trois, le neuf février à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 1 février 2023 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS Mme TORDJMAN - M. DAUDET - M. AGGOUNE - M. ALLAIS - Mme JOUBERT - Mme VILATA - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. CRESPIN - M. GUITOUNI - Mme ALITA - M. MASO - Mme MAZIÈRES - Mme VÉRIN - M. PELLETIER - Mme LABADO - Mme POP - Mme SAUSSURE-YOUNG - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI - Mme GROUX - M. LEFEUVRE - M. SEHIL .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 26

Représentés : 6

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 1

ABSENTS REPRESENTES Mme HERRATI par M. MOKHBI - M. NKAMA par M. BOMBLED - M. BENAOUADI par M. AGGOUNE - M. GIRY par M. CRESPIN - M. EL ARCHE par Mme VÉRIN - Mme SCHAFER par Mme MAZIÈRES.

ABSENTS NON EXCUSES Mme MELIANE.
SECRETAIRE Françoise CARTEAU

La séance est ouverte à 20h00.

.../...

AFFAIRES CULTURELLES - Dénomination de l'espace situé devant le service culturel en 'Parvis Robert Doisneau' et du passage situé sous la médiathèque en 'Passage des lavandières de la Bièvre'

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. David ALLAIS Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L 2121-29 ;

VU le budget municipal ;

CONSIDERANT que le photographe Robert DOISNEAU est né le 14 avril 1912 à Gentilly et mort le 1er avril 1994 à Montrouge et que l'année 2023 marque le 111^{ème} anniversaire de sa naissance ;

CONSIDERANT que l'espace situé devant le service culturel est dépourvu de nom ;

CONSIDERANT que le passage situé devant la médiathèque est également dépourvu de nom ;

CONSIDERANT la volonté en matière de culture de faire fonctionner et inscrire dans l'espace urbain un pôle culturel composé tant des établissements publics (Maison Robert Doisneau, Médiathèque, Lavoir...) que privés (Générateur, Plateau 31...);

CONSIDERANT la volonté, pour la ville, de célébrer son artiste le plus connu et reconnu et d'identifier l'espace situé devant la médiathèque ;

APRES examen par la Commission « Une ville d'émancipation, d'éducation et d'avenir » en date du 31 janvier 2023 ;

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} - **DÉNOMME** l'espace devant le service culturel : « Parvis Robert DOISNEAU ».

ARTICLE 2 - **DÉNOMME** le passage situé devant la médiathèque « Passage des lavandières de la Bièvre ».

ARTICLE 3 - **DIT** que les dénominations de ces espaces n'engendreront aucun changement pour les riverains qui conserveront leur adresse postale actuelle.

ARTICLE 4 - **DIT** que l'acquisition des nouvelles plaques de rues sera financée par la commune et que cette dépense sera imputée au budget communal.

Par 31 voix pour, 1 voix contre,

Affiché le 10 février 2023

Reçu en préfecture le 10 février 2023

Identifiant de l'acte : 094-219400371-20230209-8424-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

LA MAIRE,
Patricia TORDJMAN

